



ACTUALITÉS *SOCIALES*

01 / 03 / 2022

Préparé par : Service social

TABLE DES MATIÈRES

1 – <u>La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (P.E.P.A.) / Prime « MACRON »</u>	p.4
2 – <u>Le F.N.E. Formation</u>	p.6
3 – <u>Le nouveau barème kilométrique 2022 pour 2021</u>	p.8

LA PRIME
P.E.P.A

La Prime P.E.P.A. – conditions de versement

	COMMENTAIRES
OBJET	Versement d'une prime exceptionnelle aux salariés sans cotisation sociale.
MONTANT MAXIMUM DEFISCALISÉ ET EXONÉRÉ DE COTISATION	1 000 € ou 2 000 € pour les associations, les entreprises de moins de 50 salariés et celles dans lesquelles un accord d'intéressement est signé.
ÉXONÉRATION D'IMPOT SUR LE REVENU	Exonérée d'impôt sur le revenu jusqu'à 2 000 € par salarié.
FORMALISME	L'entreprise versant la prime exceptionnelle défiscalisée devra déterminer, par décision unilatérale du chef d'entreprise * ou par accord d'entreprise le montant de la prime et sa répartition.
REPARTITION ENTRE LES SALARIÉS	La répartition peut être faite en fonction : <ul style="list-style-type: none">- Du temps de travail prévu au contrat;- En fonction de la rémunération;- En fonction du niveau de classification;- De la durée de présence sur les 12 mois précédant le versement de la prime
DATE DE VERSEMENT DE LA PRIME	Versement possible jusqu'au 31.03.2022



* Si besoin, nous pouvons vous accompagner pour la rédaction de la DUE, au tarif de 75 euros hors taxe

LE F.N.E.
FORMATION

F.N.E. Formation – objet et conditions

	COMMENTAIRES
objet	Dispositif de prise en charge des coûts d'action de formation des salariés dont l'activité est impactée par une évolution des conditions économiques et/ou techniques.
Entreprises bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">❖ Celles ayant recours à l'activité partielle de courte ou de longue durée;❖ Celles qui font face à des mutations économiques ou technologiques importantes (transition écologique, énergétique, numérique) nécessitant de revoir leur organisation;❖ Et celles qui ont connu une baisse de leur activité à l'occasion de la crise Covid-19 et qui connaissent une reprise nécessitant un soutien par des actions de formation adaptées à leurs besoins.
Choix du système de financement	<ul style="list-style-type: none">➤ Régime d'encadrement temporaire des aides (R.E.T.A.) : Financement de 100% du coût pédagogique pour les entreprises < 300 salariés.➤ Règlement général d'exemption par catégories (R.G.E.C.) : Financement de la formation en partie et maintien possible des salaires par les O.P.C.O. en sus pendant la durée de la formation pour les sociétés < 50 salariés.
Plafond salaire (R.G.E.C.)	<u>11 euros bruts de l'heure</u>



LE BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022

Barème kilométrique 2022 – Déduction des frais réels des salariés

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3CV et moins	$d \times 0,502$	$(d \times 0,3) + 1\,007$	$d \times 0,35$
4CV	$d \times 0,575$	$(d \times 0,323) + 1\,262$	$d \times 0,387$
5CV	$d \times 0,603$	$(d \times 0,339) + 1\,320$	$d \times 0,405$
6CV	$d \times 0,631$	$(d \times 0,355) + 1\,382$	$d \times 0,425$
7CV et plus	$d \times 0,661$	$(d \times 0,374) + 1\,435$	$d \times 0,446$

Source: <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686>

N.B. : Pour les utilisateurs de notre logiciel de notes de frais « MEG NDF », le barème kilométrique sera mis à jour en parallèle 😊





Notre service social **est à votre écoute !**

5 rue Jacques Brel - Immeuble Les Reflets, Bâtiment A

44 800 Saint-Herblain

T 02 40 94 82 88

cabinet@efi-sciences.com - [efi-sciences.com](https://www.efi-sciences.com)

